



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

22-23 juin 2022, Genève (Suisse)

Déclaration du Mouvement international de la Croix- Rouge et du Croissant-Rouge sur l'intégrité

RAPPORT INTERIMAIRE

Mai 2022

FR

CD/22/18
Original : anglais
Pour information

Document établi par
la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et
le Comité international de la Croix-Rouge,
en consultation avec le Groupe de travail en charge du suivi de la Déclaration du Mouvement sur l'intégrité

RÉSUMÉ

Les réunions statutaires de 2019 du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) ont fait de la confiance dans l'action et les acteurs humanitaires un thème majeur. Cela a donné lieu à une série de résultats, dont l'adoption de la Déclaration du Mouvement sur l'intégrité par le Conseil des Délégués de 2019, qui a reconnu que, pour que le Mouvement continue de jouir de la confiance des communautés, du public, des gouvernements, des partenaires et des donateurs, ainsi que des personnes touchées et des bénéficiaires, il doit prendre un engagement de haut niveau en faveur de l'intégrité et d'une action humanitaire qui soit en tout temps éthique et fondée sur des principes.

Le présent rapport intérimaire décrit tout d'abord le processus mis en place pour assurer le suivi de la Déclaration sur l'intégrité adoptée par le Conseil des Délégués de 2019. Il rend ensuite compte des progrès réalisés par les composantes du Mouvement, tant individuellement que collectivement, dans la mise en œuvre des engagements énoncés dans la Déclaration, et présente des initiatives concrètes mises en place par des composantes du Mouvement.

Une étape clé du processus de suivi a été la création, en 2021, d'un Groupe de travail chargé d'assurer le suivi de la Déclaration. Ce Groupe de travail est composé de hauts responsables de quinze Sociétés nationales et de représentants de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ainsi que de représentants de la Commission permanente et du Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation de la Fédération internationale à titre consultatif, et a, depuis, servi de plateforme de consultation et de discussion. En outre, sur la base d'une cartographie des politiques, des systèmes et des processus relatifs à l'intégrité qui existent au sein du Mouvement, le Groupe de travail a examiné les lacunes et les domaines à prendre en considération et a ensuite élaboré un plan par étapes décrivant les principaux domaines sur lesquels il devra se pencher dans la perspective des réunions statutaires de 2023.

En ce qui concerne les engagements contenus dans la Déclaration, le présent rapport met en évidence les progrès satisfaisants réalisés par les composantes du Mouvement, tant individuellement que collectivement. Il décrit également les domaines dans lesquels des défis subsistent ou dans lesquels les progrès pourraient être intensifiés à l'avenir, tout en établissant des liens avec les travaux prévus par le Groupe de travail pour surmonter certains de ces défis. Il suit la structure de la Déclaration et rend ainsi compte des thèmes et des engagements clés suivants :

1. promouvoir et continuer d'appliquer les Principes fondamentaux ;
2. garantir des lieux de travail sûrs pour tous et garantir le respect et l'inclusion de la diversité et de l'égalité de genre au sein de nos effectifs ;
3. garantir le respect des normes de conduite individuelles et la protection des lanceurs d'alerte ;
4. garantir la redevabilité à l'égard des communautés avec lesquelles nous travaillons ;
5. garantir la redevabilité à l'égard des donateurs et l'accès aux documents institutionnels et financiers, tout en respectant la vie privée et en garantissant la protection des données ;
6. regrouper des ressources et des expériences en matière de renforcement de l'intégrité ;
7. examiner les bases statutaires et juridiques et les cadres réglementaires et de politique connexes ;
8. veiller à ce que les conditions des partenariats soient le reflet d'un engagement solide en faveur de l'intégrité ;
9. rôle du Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation et du Bureau de l'audit interne et des enquêtes de la Fédération internationale, et du Bureau de l'éthique, de la gestion des risques et de la conformité du CICR.

Le présent rapport se termine par une recommandation au Groupe de travail de continuer de faciliter et de soutenir les progrès réalisés dans les domaines décrits et priorisés dans son plan, à savoir : mettre en place une bibliothèque/plateforme de ressources consolidée regroupant les politiques, les orientations et les pratiques relatives à l'intégrité au sein du Mouvement ; faciliter les échanges et le dialogue sur les sujets liés à l'intégrité ; et étudier l'harmonisation des processus d'évaluation des risques / de vérification approfondie des partenariats. En outre, le rapport salue les efforts déployés par chaque composante du Mouvement pour renforcer la collecte et le suivi des données aux fins de rendre compte des progrès accomplis et pour

partager les résultats à différents niveaux, lesquels alimenteront le rapport intérimaire au Conseil des Délégués de 2023 et les contributions à la XXXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale).

1) INTRODUCTION

Les réunions statutaires de 2019 du Mouvement ont fait de la confiance un thème majeur. Toutes les réunions (Assemblée générale de la Fédération internationale, Conseil des Délégués et XXXIII^e Conférence internationale) ont mis en évidence les pressions extraordinaires que font peser les changements sociaux, politiques et technologiques dans le monde sur la confiance du public dans de nombreuses institutions traditionnelles.

Dans ce contexte, il a également été reconnu qu'un élément clé pour que le Mouvement continue de jouir de la confiance des communautés, du public, des gouvernements, des partenaires et des donateurs, ainsi que des personnes touchées et des bénéficiaires, est sa capacité de faire preuve d'un engagement de haut niveau en faveur de l'intégrité et d'une action humanitaire éthique et fondée sur des principes.

À l'Assemblée générale de la Fédération internationale de 2019, les Sociétés nationales ont adopté une politique relative à la protection de l'intégrité des Sociétés nationales et des organes de la Fédération internationale. Au Conseil des Délégués, le Mouvement a adopté la Déclaration sur l'intégrité, des engagements en matière d'interaction avec les communautés et les Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales 2018, qui mettent spécifiquement l'accent sur la protection de la capacité des Sociétés nationales de préserver leur intégrité et garantir la redevabilité et le respect des Principes fondamentaux. À la Conférence internationale, des ateliers ont été tenus afin de mener une réflexion avec les gouvernements et les partenaires sur différents aspects de la confiance, et des résolutions énonçant les engagements du Mouvement en faveur notamment de la protection des données personnelles et de la parité hommes-femmes aux postes de direction et de décision ont été adoptées.

La Déclaration du Mouvement sur l'intégrité a été chaleureusement accueillie par les participants au Conseil des Délégués. Elle exprime tout le sérieux avec lequel le Mouvement traite la question de l'intégrité et réaffirme que l'intégrité et le comportement éthique de chaque composante du Mouvement, au niveau individuel comme au niveau institutionnel, sont d'une importance cruciale. Elle décrit les engagements du Mouvement en faveur de l'intégrité et expose les différentes façons dont le Mouvement et ses composantes transposent ces engagements dans la pratique, ainsi que dans leurs règles et procédures internes.

Depuis l'adoption de la Déclaration par le Conseil des Délégués de 2019, des mesures importantes ont été prises par les composantes du Mouvement, tant individuellement que collectivement, pour mettre en œuvre les engagements qui y sont énoncés.

2) CONTEXTE

Le présent rapport intérimaire décrit tout d'abord **le processus mis en place pour assurer le suivi de la Déclaration sur l'intégrité** adoptée par le Conseil des Délégués de 2019 ainsi que pour examiner et mettre en œuvre des approches améliorées en matière d'intégrité dans l'ensemble du Mouvement, conformément au dernier paragraphe de la Déclaration. Il rend ensuite compte et donne des exemples des **progrès réalisés par les composantes du Mouvement pour mettre en œuvre les engagements** énoncés dans la Déclaration, et présente des **initiatives concrètes mises en place par des Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR, tant individuellement que collectivement**. Il suit la structure de la Déclaration et rend ainsi compte de ses thèmes et engagements clés.

3) ANALYSE / AVANCÉES

A) PROCESSUS DE SUIVI DE LA DÉCLARATION DU MOUVEMENT SUR L'INTÉGRITÉ

Un engagement à consulter davantage les composantes du Mouvement a été pris dans la Déclaration du Mouvement sur l'intégrité. Pour mettre en œuvre cet engagement, le processus de suivi suivant a été mis en place.

Pour dresser un tableau plus complet des politiques, des initiatives et des systèmes relatifs à l'intégrité qui existent au sein du Mouvement et identifier les lacunes, une cartographie a été réalisée avec l'aide d'un consultant. Cette cartographie avait pour objectif d'examiner les systèmes, les règles et les initiatives relatifs à l'intégrité qui existent au sein du Mouvement afin d'aider les composantes du Mouvement à renforcer leur intégrité. Elle a répertorié les différentes initiatives individuelles et les travaux en cours au sein du Mouvement, tout en identifiant les domaines qui pourraient faire l'objet d'un examen et de mesures supplémentaires.

En outre, un Groupe de travail chargé d'assurer le suivi de la Déclaration sur l'intégrité a été établi. Ce Groupe de travail est composé de hauts responsables de quinze Sociétés nationales issues des cinq régions et de représentants de la Fédération internationale et du CICR, ainsi que de représentants de la Commission permanente et du Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation de la Fédération internationale à titre consultatif. Il sert de plateforme de discussion et de conseil et vise à faciliter le suivi de la Déclaration.

Sur la base de la cartographie, le Groupe de travail a mis en évidence plusieurs domaines clés qui méritent d'être examinés et développés plus avant et d'être priorisés dans son plan. Celui-ci comprend différentes phases (dans la perspective de la XXXIV^e Conférence internationale), l'idée étant que chaque phase oriente la suivante. Il énumère en outre une série d'initiatives relatives à l'intégrité mises en place par des composantes du Mouvement, individuellement ou collectivement. Si le Groupe de travail ne participera pas directement à ces initiatives, il se tiendra au fait de leur évolution.

La première phase du plan du Groupe de travail met l'accent sur l'organisation et la promotion de discussions et d'événements « de réflexion » sur l'intégrité, ainsi que sur la mise en place d'une bibliothèque/plateforme de ressources consolidée regroupant les politiques, les orientations et les pratiques relatives à l'intégrité qui existent au sein du Mouvement. Les mesures spécifiques prises par le Groupe de travail dans ces domaines sont décrites plus en détail au point 6 de la section 3B, qui expose les progrès réalisés dans les différents domaines énoncés dans la Déclaration.

En plus de faire avancer son plan, le Groupe de travail a également soutenu l'élaboration du présent rapport intérimaire, ainsi que la planification de l'atelier du Conseil des Délégués de 2022 sur le renforcement de l'intégrité.

B) RÉSUMÉ DES PROGRÈS RÉALISÉS PAR LES COMPOSANTES DU MOUVEMENT DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES ÉNONCÉS DANS LA DÉCLARATION

Tandis que la précédente section décrivait les progrès réalisés concernant la mise en place d'un processus de suivi de la Déclaration, la présente section rend compte des progrès accomplis dans chaque domaine lié aux principaux engagements pris dans la Déclaration par les différentes composantes du Mouvement. Elle ne fournit pas un compte rendu exhaustif de tous les travaux réalisés par chaque composante du Mouvement, mais offre plutôt un résumé des progrès généraux accomplis au regard des engagements pris dans la Déclaration et présente des exemples concrets des efforts de renforcement de l'intégrité déployés au niveau national au cours de la période considérée (soit de décembre 2019 à mars 2022).

1) Promouvoir et continuer d'appliquer les Principes fondamentaux

La promotion et le respect des Principes fondamentaux sont essentiels pour mener une action humanitaire efficace et pour gagner et conserver l'acceptation et la confiance des personnes et des communautés.

- Pour aider les Sociétés nationales à renforcer leur rôle d'auxiliaire et, partant, à agir dans le respect des Principes fondamentaux, un nouveau **Guide pour renforcer le rôle d'auxiliaire par la loi et les politiques** a été élaboré par l'équipe « Droit relatif aux catastrophes » de la Fédération internationale. L'objectif de ce guide, et de la formation en ligne sur le rôle d'auxiliaire et les Principes fondamentaux qui l'accompagne, est de fournir des conseils pratiques aux Sociétés nationales sur la manière de renforcer leur rôle d'auxiliaire par le biais de la législation, des politiques, des plans et des accords nationaux. Il porte également sur les facilités juridiques, c'est-à-dire les droits et les exemptions juridiques spéciaux qui permettent aux Sociétés nationales de mener à bien leurs activités de façon plus efficace et plus efficiente. Plus de 1 120 personnes ont déjà suivi la formation en ligne ou sont en train de la suivre et, au cours de la période 2019-2020, au moins 15 Sociétés nationales ont indiqué avoir renforcé leur rôle d'auxiliaire par le biais de la législation et des politiques nationales ou de la reconnaissance spécifique de leur rôle d'auxiliaire en tant que premiers intervenants dans le cadre de la pandémie de Covid-19.
- Le CICR a poursuivi ses efforts en faveur des Sociétés nationales consistant à soutenir leur acceptation et leur intégrité opérationnelle ainsi que leur capacité de se conformer aux exigences d'une action humanitaire fondée sur des principes. Ces engagements ont été poursuivis activement par le biais de la promotion de son **Cadre pour un accès plus sûr** et de l'accent mis sur la promotion et la diffusion des Principes fondamentaux, au travers notamment de ses activités de diffusion du **droit international humanitaire** et des différents programmes et formations destinés aux dirigeants, au personnel et aux volontaires des Sociétés nationales sur **l'application concrète des Principes fondamentaux**, en particulier dans les situations de conflit armé et de troubles internes.

Promouvoir les Principes fondamentaux de manière innovante : l'expérience de la Croix-Rouge costaricienne

Au sein de la Croix-Rouge costaricienne, la Direction de la doctrine et de la protection dirige une initiative visant à promouvoir les Principes fondamentaux de manière théorique et pratique auprès des publics internes et externes par le biais de campagnes sur les réseaux sociaux. Des contenus tels que des vidéos, des publications, des ateliers, des conférences virtuelles, des affiches et d'autres supports d'information ont été mis au point. L'initiative, qui a été intégrée dans les plans de travail locaux et le programme Jeunesse, a été couronnée de succès car elle motive les sections locales à obtenir le label « bronze », « argent » ou « or », attribué en fonction de leur performance.

Au total, 84 volontaires âgés de 14 à 20 ans ont participé à la formation de base des jeunes, dispensée au format hybride. En outre, des campagnes numériques ont été lancées sur Facebook et Instagram, accompagnées de brochures et d'ateliers ludiques en présentiel et en ligne. Ce qui est innovant dans ces propositions est qu'elles viennent des sections locales et sont fondées sur une approche de pair à pair qui privilégie l'apprentissage par le jeu et par la pratique.

2) Garantir des lieux de travail sûrs pour tous et garantir le respect et l'inclusion de la diversité et de l'égalité de genre au sein de nos effectifs

Une attention particulière a été accordée aux engagements visant à garantir que nos lieux de travail sont sûrs, que la prévention de toute forme de comportement répréhensible et la protection contre ces actes font partie intégrante de toutes nos actions et qu'aucune forme de discrimination, de harcèlement, d'abus ou d'exploitation n'est tolérée. Ces aspects ont été abordés de différentes manières et à différents échelons, des politiques de haut niveau à la mise en œuvre dans la pratique.

- En 2021, une **nouvelle Politique de la Fédération internationale relative à la protection, à l'égalité de genre et à l'inclusion** a été élaborée. Cette politique engage les membres de la Fédération internationale à progresser dans trois grands domaines qui exigent des efforts collectifs, à savoir les capacités institutionnelles ; les programmes et les opérations ; et la sensibilisation, les partenariats et

l'apprentissage. Elle contient des dispositions plus fermes, en particulier en ce qui concerne les liens entre l'inclusion intersectionnelle, l'égalité de genre, la culture organisationnelle et la prévention de la violence, de l'exploitation et des abus. En outre, un **Cadre opérationnel relatif à la protection, à l'égalité de genre et à l'inclusion** a été élaboré pour aider les Sociétés nationales à mettre en œuvre les engagements de la Politique.

La mise en œuvre de ces engagements dans la pratique s'est notamment traduite par l'élaboration, avec l'aide de Sociétés nationales partenaires, du **Manuel opérationnel sur la prévention et la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels** afin d'aider les Sociétés nationales à intégrer ces aspects dans leurs programmes et leurs opérations ; le parachèvement de la **Boîte à outils de la Fédération internationale pour l'évaluation institutionnelle de la protection, de l'égalité de genre et de l'inclusion révisée** et sa mise à l'essai au sein de trois Sociétés nationales ; et l'élaboration d'un **Cadre d'auto-évaluation de la protection de l'intégrité personnelle** afin de favoriser un examen plus ciblé et spécialisé des politiques, des mécanismes et des procédures des organisations en matière de protection de l'intégrité personnelle. En outre, un **programme de formation complet sur la protection, l'égalité de genre et l'inclusion** a été mis au point afin de fournir les formations nécessaires pour répondre aux exigences auxquelles doit se conformer l'ensemble du personnel opérationnel coordonné par la Fédération internationale dans les situations d'urgence ou de crise.

La sécurité du personnel et des volontaires a par ailleurs été renforcée grâce à la **formation à la sécurité Stay Safe 2.0**, une nouvelle formation à la sécurité obligatoire pour tous les membres du personnel de la Fédération internationale et également disponible pour le personnel et les volontaires des Sociétés nationales. La formation comprend un module spécifique sur la sécurité du personnel et des volontaires dans les situations d'urgence, ainsi que de nouveaux aspects, tels que les questions de genre. La sécurité des volontaires a été mise en avant dans la **Politique de la Fédération internationale relative au volontariat révisée** et, surtout, renforcée dans la pratique par les opérations de lutte contre le Covid-19, grâce aux nouveaux **mécanismes de solidarité / d'assurance des volontaires** mis en place dans au moins 27 Sociétés nationales avec le soutien de partenaires du Mouvement.

- Au sein du Secrétariat de la Fédération internationale, une politique révisée **en matière de protection de l'enfance** et une politique renforcée et plus complète **en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et la discrimination sur le lieu de travail** ont été adoptées. La seconde comprend un engagement à conserver une approche centrée sur les survivant(e)s dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le harcèlement et la discrimination. Ces politiques servent en outre d'exemples pour les Sociétés nationales qui s'emploient à élaborer leurs propres politiques. Pour diffuser les politiques et offrir au personnel des espaces de dialogue et d'échange, **des séances de sensibilisation ont été organisées et des enquêtes ont été menées auprès de l'ensemble du personnel**. Les travaux de la médiatrice du Secrétariat de la Fédération internationale ont également alimenté ces dialogues et renforcé les échanges sur une culture de travail sûre et inclusive. Les enquêtes et les dialogues ont mis en évidence d'importants domaines de travail futurs, tels que la prévention des comportements répréhensibles et la nécessité de faire en sorte que le personnel se sente à l'aise de signaler tout comportement répréhensible le cas échéant.

En ce qui concerne **la représentation des sexes parmi le personnel et la gouvernance/direction**, les dernières **données du Système de compte rendu et base de données à l'échelle de la Fédération** montrent que si le pourcentage de femmes au sein des conseils de direction des Sociétés nationales (35 %) n'est pas à parité avec le pourcentage d'hommes, la proportion de femmes n'a cessé d'augmenter entre 2017 et 2020, passant de 31 % à 35 %. En ce qui concerne **le personnel et les volontaires des Sociétés nationales, la répartition des sexes** est plus proche de la parité, les femmes représentant 53 % du personnel et 52 % des volontaires. Au sein du Secrétariat de la Fédération internationale, le principal changement au cours des cinq dernières années a été la réduction de l'inégalité de la représentation des sexes parmi les cadres intermédiaires. Par exemple, au niveau des chefs d'équipe, le pourcentage de femmes est passé de 26 % à 40 % et, au niveau des cadres intermédiaires, de 20 % à 35 %.

- Le CICR a poursuivi activement son **engagement institutionnel à favoriser la diversité et l'inclusion**

dans ses règles, politiques et pratiques internes. Ces dernières années, cela s'est notamment traduit par le déploiement d'efforts accrus pour promouvoir la parité hommes-femmes et le recrutement de membres des délégations résidentes au sein des équipes de direction du CICR tant au siège que sur le terrain (la parité hommes-femmes est aujourd'hui atteinte dans les postes d'encadrement au siège) ; réviser les normes de recrutement ; et mettre au point, à l'intention du personnel, de nouvelles ressources de sensibilisation et formations à l'égalité de genre et à l'inclusion. Ces efforts se sont accompagnés d'un processus mondial de consultation du personnel au sujet des **valeurs qui sous-tendent l'identité institutionnelle du CICR**. Le respect de la diversité et l'inclusion sont en outre devenus une dimension à part entière des processus de redevabilité du CICR, y compris de l'évaluation des performances des cadres supérieurs.

Les chiffres indiqués ci-dessus se fondant uniquement sur le facteur de diversité du genre, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour évaluer **la diversité et l'inclusion au sein des effectifs sur la base d'un éventail plus large de facteurs de diversité**. Cela a également été reconnu dans la **Déclaration du Mouvement** sur la « [construction d'un environnement exempt de racisme et de discrimination](#) », publiée en juillet 2020, qui met en évidence la nécessité de changer les systèmes et les structures qui exposent les personnes de couleur à des discriminations.

Le réseau GLOW Red, créé en 2017, vise à garantir que le Mouvement respecte ses engagements à identifier, à soutenir et à promouvoir l'accès des femmes aux postes de direction. En moins de quatre ans, GLOW Red est devenu un réseau mondial composé de plus de 335 dirigeantes, rémunérées ou bénévoles, issues de plus de 110 Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR.

3) Garantir le respect des normes de conduite individuelles et la protection des lanceurs d'alerte

Cet engagement vise à garantir le respect des normes de conduite individuelles, notamment au moyen de l'établissement de règlements, de mécanismes et de procédures au niveau institutionnel pour prévenir les infractions à l'intégrité et les comportements contraires à l'éthique et y remédier.

- Le Secrétariat de la Fédération internationale a (comme indiqué ci-dessus) renforcé ses outils et ses normes de conduite (politiques), qui servent également d'exemples aux Sociétés nationales pour l'élaboration de leurs propres instruments. Pour mieux comprendre les lacunes et les besoins des Sociétés nationales en matière de soutien des capacités, des données d'enquête ont été collectées auprès du réseau. Dans l'ensemble, les données ont montré que la plupart (84 %) des Sociétés nationales qui ont répondu à l'enquête disposaient d'un **code de conduite** et que la majorité d'entre elles (58 %) l'avaient mis à jour ou adopté au cours des cinq dernières années. Toutefois, les données d'enquête ont également révélé qu'il subsiste des lacunes et qu'un soutien accru des capacités est nécessaire dans différents domaines, tels que l'élaboration de politiques relatives à la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels et à leur prévention ; la mise en place de lignes téléphoniques de signalement des infractions à l'intégrité ; la protection des lanceurs d'alerte ; et le renforcement des capacités d'enquête.

Pour combler ces lacunes, les Sociétés nationales ont reçu un soutien sur le plan de la gestion des risques liés à l'intégrité, des enquêtes et du respect des dispositions ; de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques ; et de la mise en place de systèmes efficaces de compte rendu et de suivi. Par exemple, avec le soutien de la Fédération internationale, plus de 30 Sociétés nationales ont adopté ou sont en train d'élaborer des **politiques relatives à la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels et à leur prévention**, et près de 40 Sociétés nationales dans les cinq régions de la Fédération internationale ont adopté ou sont en train d'élaborer des **politiques relatives à la protection de l'enfance**.

- En outre, le Secrétariat de la Fédération internationale a créé une nouvelle **ligne de signalement des infractions à l'intégrité, la Integrity Line**, et travaille actuellement avec 26 Sociétés nationales qui sont à différents stades de l'adoption d'une telle ligne pour leur propre usage. Dans ce contexte, les Sociétés

nationales ont également reçu un soutien à l'élaboration d'une politique relative à la protection des lanceurs d'alerte et d'un code de conduite.

De plus, la Fédération internationale s'emploie à mettre en place **un réseau/registre de spécialistes des risques, d'enquêteurs et de vérificateurs des Sociétés nationales** susceptibles d'être déployés pour fournir un soutien à court terme (un à trois mois) à d'autres Sociétés nationales en cas de besoin. Une formation spécialisée a également été mise à disposition pour les enquêtes relatives aux cas d'exploitation et d'abus sexuels, qui requièrent des compétences spécifiques.

- Tout en mettant l'accent sur la prévention et en adoptant une approche **fondée sur les valeurs et les principes** (plutôt que sur les règles uniquement), le Bureau de l'éthique, de la gestion des risques et de la conformité du CICR a intensifié ses efforts visant à favoriser une culture de l'intégrité dans l'ensemble de l'organisation, dans le cadre de laquelle les membres du personnel reçoivent les outils et le soutien nécessaires pour prendre des décisions éthiques et fondées sur des principes. Le Code de conduite du CICR en fait partie intégrante et couvre des questions telles que le harcèlement, les abus de pouvoir et l'exploitation sexuelle ; le devoir de discrétion ; l'utilisation des technologies de l'information ; le respect des règles qui régissent l'utilisation des emblèmes de la croix rouge, du croissant rouge et du cristal rouge ; et l'interdiction d'utiliser ou de transporter toute arme ou munition, de commettre des fraudes ou de trafiquer des drogues, entre autres règles.

Dans le cadre de ces efforts, un groupe consultatif sur l'intégrité a été établi afin d'aider les membres du personnel à mieux connaître et comprendre leurs rôles et leurs responsabilités en vertu de la culture d'intégrité du CICR, de son mandat humanitaire et de son devoir de redevabilité à l'égard des personnes touchées par un conflit. Un réseau de **facilitateurs du Code de conduite** a également été établi au sein des départements et des délégations de terrain du CICR afin d'aider les responsables à promouvoir l'intégrité et la confiance et à mieux intégrer les efforts de conformité dans les activités quotidiennes. Guidés par une feuille de route relative à l'intégrité, les facilitateurs assurent la coordination et le suivi des activités et dispensent des formations visant à mieux faire connaître le Code de conduite.

Une Boîte à outils relative à l'intégrité contenant des documents de référence, d'information et de formation sur le Code de conduite et sur la promotion d'une culture d'intégrité a été élaborée et mise à disposition des membres du personnel. Dans le même temps, le **Cadre éthique du CICR** a fait l'objet d'améliorations continues, notamment avec l'adoption récente d'une politique relative à la protection de l'enfance qui sera mise en œuvre en 2022 et l'élaboration en cours d'une politique relative au harcèlement psychologique et d'une politique relative aux conflits d'intérêts.

4) Garantir la redevabilité à l'égard des communautés avec lesquelles nous travaillons

Le Programme interorganisations de divulgation des fautes professionnelles – en réponse au problème des agresseurs sexuels connus qui passent inaperçus d'une organisation à l'autre

Le CICR, la Fédération internationale et deux Sociétés nationales ont, à ce stade, rejoint ce programme interorganisations lancé en janvier 2019 qui complète les autres processus de vérification, tels que la vérification du casier judiciaire, car il permet de repérer les auteurs d'abus qui ont fait l'objet de procédures disciplinaires ou sont au centre d'une enquête interne mais qui n'ont pas forcément commis de délit ou fait l'objet d'une enquête de police. Le Programme repose sur deux grands engagements visant à : 1) s'enquérir systématiquement auprès des employeurs précédents de l'existence d'actes de harcèlement, d'exploitation ou d'abus sexuels, dans le cadre de tout nouveau recrutement potentiel ; et 2) répondre systématiquement aux demandes de vérification de ce type faites par d'autres organisations.

Entre 2019 et 2021, les données cumulées des organisations participantes (actuellement au nombre de 125) font état de plus de 29 000 demandes et de plus de 24 000 réponses à des demandes d'informations sur les fautes professionnelles, lesquelles ont donné lieu à 142 refus de recrutement.

Les composantes du Mouvement s'engagent à assurer une solide redevabilité à l'égard des communautés avec lesquelles nous travaillons, conformément aux engagements pris au niveau du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité à leur égard. Le Conseil des Délégués de 2019 a adopté une résolution spécifique sur ces engagements, et un rapport intérimaire sur sa mise en œuvre est soumis au Conseil des Délégués de 2022. Ce rapport donne un aperçu complet de la façon dont la Fédération internationale et le CICR, en collaboration avec les Sociétés nationales, ont fait progresser l'interaction avec les communautés et la redevabilité à l'égard des populations touchées. Les informations sur ce thème ne sont donc pas répétées ici.

Une approche coordonnée du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité à leur égard : l'expérience de la République démocratique du Congo

Un exemple d'initiative coordonnée du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés est la Ligne Verte établie en République démocratique du Congo (RDC). Dès le début des opérations de lutte contre Ebola, la Fédération internationale et la Croix-Rouge de la RDC ont mis en place une ligne téléphonique pour répondre aux commentaires des communautés. En 2020, le CICR a rejoint cette ligne, qu'il soutient également financièrement depuis 2021. Entre septembre 2020 et août 2021, le centre d'appels a reçu plus de 200 000 appels. Il publie des rapports hebdomadaires et mensuels afin de coordonner les opérations entre les sites et les responsables sectoriels.

5) Garantir la redevabilité à l'égard des donateurs et l'accès aux documents institutionnels et financiers, tout en respectant la vie privée et en garantissant la protection des données

Alors que le Mouvement s'efforce de garantir les niveaux de redevabilité appropriés à l'égard des gouvernements, des donateurs et des partenaires et aspire à être transparent et ouvert et à permettre un accès adéquat aux documents institutionnels et financiers, tout en respectant la vie privée et en garantissant la protection des données, une gestion financière solide et la protection des données deviennent des aspects cruciaux pour renforcer plus avant les capacités. Les problèmes d'intégrité et les faiblesses en matière de gestion financière et d'utilisation des données financières à l'appui de la prise de décisions peuvent entraîner un manque de planification financière, une baisse de la confiance des donateurs et des autres parties prenantes, une utilisation inefficace des ressources, une diminution de la capacité d'absorption et d'utilisation des fonds de manière responsable, un affaiblissement des systèmes de gestion des risques et un accroissement des risques financiers.

- En 2021, une enquête a été menée auprès des Sociétés nationales afin de mieux comprendre quels sont les lacunes et les besoins en matière de soutien des capacités. Les données globales ont révélé une tendance à la hausse parmi les Sociétés nationales qui ont répondu à l'enquête (89 %) en ce qui concerne les mesures prises pour assurer **chaque année un audit externe de leurs états financiers**.
- Par ailleurs, les Sociétés nationales reçoivent le soutien de la Fédération internationale, du CICR et d'autres Sociétés nationales dans le cadre d'**initiatives de développement financier**. Ce soutien englobe les politiques, les processus et les procédures de comptabilité financière, qui doivent aider les membres du personnel en charge des programmes et des finances à comprendre et à gérer leurs responsabilités en matière de gestion financière.
- S'appuyant sur les résultats de ses outils de vérification approfondie récemment révisés (qui couvrent un certain nombre de questions dont les contrôles/audits internes et les capacités de gestion financière du partenaire ; le suivi des achats et de la distribution ; le code de conduite ; les cas de fraude et les comportements sexuels répréhensibles ; les ressources humaines ; la gouvernance ; et les Principes fondamentaux), le CICR a accru son soutien dans les domaines prioritaires convenus avec les Sociétés nationales afin de **les aider à renforcer leurs systèmes de protection de l'intégrité et de réduction des risques**. Par exemple, en collaboration avec les partenaires du Mouvement, le CICR soutient les efforts déployés par certaines Sociétés nationales opérant dans des contextes marqués par des conflits et des troubles internes pour améliorer leur transparence et leur redevabilité, en leur apportant un soutien financier et technique en matière de développement financier. Un manuel financier sur les politiques, les processus et les procédures de comptabilité financière et sur les responsabilités en matière de gestion

financière a été mis à disposition dans des contextes spécifiques.

Renforcer le développement financier afin d'acquérir la réputation d'un partenaire de confiance : l'expérience de la Croix-Rouge libanaise

La plus importante initiative de développement mise en place par la Croix-Rouge libanaise au cours de la dernière décennie a été la refonte complète de ses systèmes de gestion financière. Cette réforme en profondeur a pris plusieurs années et a été coûteuse et déstabilisante. Toutefois, elle a permis à la Société nationale de renforcer sa réputation d'organisation fournissant des rapports financiers transparents et fiables, ce qui lui a ensuite donné la possibilité de lever plus de 33 millions de dollars É.U. auprès d'entreprises et de particuliers lors de la pandémie de Covid-19 et de l'explosion dans le port de Beyrouth, et d'en assurer une gestion efficace. La vidéo suivante fournit un aperçu de ce processus : <https://youtu.be/6fK2Dlc7Tv8>.

6) Regrouper des ressources et des expériences en matière de renforcement de l'intégrité

Le Mouvement s'engage à mieux mettre à profit les structures existantes et, selon les besoins, à regrouper des ressources et des expériences, afin d'offrir un soutien, une formation et des orientations efficaces pour renforcer les règlements, les processus et les mécanismes en matière d'intégrité et de redevabilité.

- En lien avec cet engagement, **le Fonds de renforcement des capacités de la Fédération internationale a été remanié en août 2020**, afin d'accroître le soutien apporté aux besoins émergents des Sociétés nationales en matière de développement, en concordance avec les sept transformations énoncées dans la Stratégie 2030. Le nouveau Fonds, qui est accessible à toutes les Sociétés nationales en tout temps, est conçu pour soutenir quatre priorités spécifiques en matière de développement, dont l'une porte sur « l'intégrité, la transparence et la redevabilité ». Il se fonde sur une approche progressive et axée sur les résultats dans le cadre du développement des Sociétés nationales et de l'amélioration de leur intégrité. En outre, **l'Alliance pour l'investissement dans les Sociétés nationales, un mécanisme de financement conjoint de la Fédération internationale et du CICR**, fournit aux Sociétés nationales des fonds qui contribuent à soutenir leurs priorités en matière de développement, en particulier le renforcement de leur capacité de gérer leurs ressources financières de manière transparente et responsable et dans le respect des normes reconnues à l'échelle internationale.
- Aux fins de tirer le meilleur parti des connaissances et des expériences et d'obtenir une vue d'ensemble des efforts menés au sein du Mouvement en matière d'intégrité, **une cartographie des ressources et des initiatives liées à l'intégrité a été réalisée**, comme indiqué ci-dessus. Cette cartographie met en évidence les principaux documents, politiques et mécanismes collectifs qui existent au sein du Mouvement et recense toutes les formations à disposition des Sociétés nationales. Elle montre que le Mouvement dispose d'une structure efficace et complète, qui constitue une base solide. Cette base n'est pas seulement institutionnelle et structurelle, elle englobe également **les cadres réglementaires et de politique en place**, qui définissent les devoirs et engagements auxquels les composantes du Mouvement doivent se conformer. Les structures et les mécanismes mis en place par le Mouvement lui confèrent ainsi une position relativement unique. Dans le même temps, la cartographie a révélé que si les nombreuses politiques, lignes directrices et procédures offrent une base solide, il est crucial de mieux les diffuser et les utiliser au sein du Mouvement.

L'une des priorités du Groupe de travail en charge du suivi de la Déclaration est précisément de relever le défi consistant à mettre à disposition, à diffuser et à utiliser les politiques et les outils existants, ainsi qu'à partager les exemples de bonnes pratiques au sein du Mouvement. L'une des priorités identifiées par le Groupe de travail est la nécessité d'explorer et de développer l'idée d'une **bibliothèque/plateforme de ressources consolidée regroupant les politiques, les lignes directrices et les pratiques relatives à l'intégrité**. L'objectif est de rassembler les ressources et les documents qui existent déjà et de les rendre plus facilement accessibles à l'ensemble du Mouvement.

En outre, le Groupe de travail entend renforcer **les échanges, le dialogue et le partage des bonnes**

pratiques en matière d'intégrité. À cette fin, il prévoit d'organiser ou de promouvoir **des séances sur des sujets liés à l'intégrité dans le cadre de forums et d'événements au niveau des Sociétés nationales et du Mouvement.** En octobre 2021, le Groupe de travail a organisé, dans le cadre du Sommet mondial en ligne **Planet:Red**, une séance dans le cadre de laquelle les participants ont discuté de ce que signifie et ce qu'implique l'intégrité pour le Mouvement et le secteur humanitaire dans son ensemble et ont rappelé l'importance d'une action humanitaire éthique et fondée sur des principes pour les acteurs locaux. Le Groupe de travail prévoit également d'approfondir la discussion et de favoriser le partage des expériences lors de l'atelier du Conseil des Délégués de 2022.

- En ce qui concerne le renforcement de la collecte et du partage des données relatives à l'intégrité, le Secrétariat de la Fédération internationale s'emploie à mettre au point une approche de la gestion des données qui soutienne les efforts déployés par les Sociétés nationales et l'ensemble du réseau pour **compiler et utiliser les données, par exemple par le biais de la Base de données et système de compte rendu à l'échelle de la Fédération (FDRS) et de la plateforme GO**, ainsi que les efforts liés à la transformation numérique. D'autres approches complémentaires sont en cours d'élaboration afin d'aider les Sociétés nationales à améliorer leurs capacités de gestion des données en vue d'une utilisation à des fins d'analyse, de prise de décisions et de gestion des risques.

Création d'un réseau de compétences sur le développement financier des Sociétés nationales

En conformité avec la Déclaration, la Fédération internationale joue un rôle directeur dans la mise au point de nouvelles connaissances et approches en matière de gestion financière, dans le **cadre plus large des efforts de renforcement de la durabilité financière.** Cela inclut **la mise en place d'un « réseau de compétences sur le développement financier »**, avec le soutien actif de la Croix-Rouge de Norvège et la participation de partenaires du Mouvement, qui vise à servir de centre de ressources et de renforcement des capacités, où les membres peuvent interagir, apprendre et améliorer ensemble les approches qui sous-tendent les pratiques actuelles en matière de gestion financière.

7) Examiner les bases statutaires et juridiques et les cadres réglementaires et de politique connexes

Disposer de bases statutaires et juridiques solides et complètes constitue un fondement important pour garantir l'intégrité.

- Au cours de la période considérée, le CICR et la Fédération internationale ont continué de travailler en étroite collaboration afin d'aider les Sociétés nationales à réviser et à renforcer leurs bases juridiques et statutaires, sur la base des normes convenues par le Mouvement. Par l'intermédiaire de la **Commission conjointe pour les statuts des Sociétés nationales**, un soutien et des conseils ont été fournis, au cours des deux dernières années, à plus de 60 Sociétés nationales afin de réviser leurs statuts et les cadres connexes sur la base des Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales 2018 et de leurs 25 normes (qui portent, entre autres, sur l'application des Principes fondamentaux, la bonne gouvernance et la transparence, et l'établissement de processus et de mécanismes internes efficaces en matière d'intégrité, de respect des dispositions et de règlement des différends).

Pour plus de détails sur les progrès réalisés par les Sociétés nationales et sur les engagements du Mouvement à soutenir les Sociétés nationales, veuillez consulter le rapport intérimaire de la Commission conjointe au Conseil des Délégués de 2022.

- Pour continuer de soutenir les efforts déployés par les Sociétés nationales pour établir une base de politique solide en matière d'intégrité, la Fédération internationale s'attache à élaborer une **boîte à outils relative à l'intégrité** qui contiendra des orientations générales sur les processus qui ont fait leurs preuves ainsi que des modèles de politiques dans des domaines clés liés à l'intégrité, en s'appuyant sur l'expérience des Sociétés nationales et du Secrétariat de la Fédération internationale.

Renforcer les bases statutaires, réglementaires et politiques d'une Société nationale : le Croissant-Rouge de Malaisie

Faisant suite à l'engagement pris à la XXXIII^e Conférence internationale, le Croissant-Rouge de Malaisie a mis en place en 2019 un groupe de travail sur les bases juridiques et statutaires, composé d'un membre du conseil de direction, d'un conseiller technique, du responsable juridique et de représentants des bureaux du CICR et de la Fédération internationale à Kuala Lumpur. Ce groupe a été chargé de réviser les statuts du Croissant-Rouge de Malaisie tout en maintenant un dialogue avec la Commission conjointe pour les statuts des Sociétés nationales. Pour garantir un processus transparent et consultatif à tous les niveaux de la Société nationale, quatre grandes consultations ont été menées (dont un premier atelier d'évaluation avec les membres du conseil de direction). Suite à l'adoption des statuts le 24 avril 2021, plusieurs politiques et cadres relatifs à l'intégrité ont été révisés ou adoptés, y compris un code de conduite et un engagement en matière de confidentialité, et plusieurs politiques de la Fédération internationale ont été adoptées (telles qu'une politique en matière de protection de l'enfance, une politique relative à l'égalité de genre et à la diversité, et une politique relative à la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels et à leur prévention). La diffusion des nouveaux statuts et des nouveaux cadres relatifs à l'intégrité est en cours.

8) Veiller à ce que les conditions des partenariats soient le reflet d'un engagement solide en faveur de l'intégrité

La cartographie susmentionnée a mis en évidence la nécessité d'accroître la redevabilité et la transparence dans les partenariats formés tant au sein du Mouvement qu'avec des partenaires extérieurs.

- Au sein du Mouvement, le Secrétariat de la Fédération internationale, le CICR et les Sociétés nationales partenaires ont tous des processus différents pour la collecte de données, l'évaluation des risques ou la vérification approfondie dans le cadre des partenariats, tels que l'initiative « Travailler avec les partenaires de projet » de la Fédération internationale, et le Processus de vérification approfondie du CICR et son annexe, qui établissent l'obligation de vérifier en amont la conformité de tous les partenaires, y compris les Sociétés nationales partenaires. Si chaque processus peut contribuer à renforcer l'intégrité, il est nécessaire – en particulier pour les Sociétés nationales dans leurs pays respectifs – de renforcer l'harmonisation et la complémentarité des différentes approches et de mieux définir les modalités de partenariat. La nécessité de définir une approche commune et harmonisée en ce qui concerne l'acceptation de financements provenant de partenaires privés a également été reconnue.

Dans ce contexte, le Groupe de travail a défini comme une priorité (et inclus dans son plan de travail) l'étude des moyens **d'harmoniser les processus de vérification approfondie** des différents partenaires. L'objectif est de simplifier et de réduire la charge des Sociétés nationales qui réalisent les évaluations. Des travaux approfondis dans ce domaine devraient être entamés après le Conseil des Délégués de 2022.

- Le processus du CICR de vérification approfondie des tiers et des Sociétés nationales partenaires a été **révisé en 2019 sur la base des processus connexes de différents partenaires du Mouvement**. Début 2022, ces processus ont été intégrés dans une plateforme numérique centralisée du CICR afin de garantir une meilleure accessibilité et un meilleur contrôle. Les efforts se poursuivent au niveau des pays pour uniformiser les différents processus de vérification approfondie que les composantes du Mouvement imposent aux Sociétés nationales.

9) Rôle du Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation et du Bureau de l'audit interne et des enquêtes de la Fédération internationale, et du Bureau de l'éthique, de la gestion des risques et de la conformité du CICR

Dans ses derniers paragraphes, la Déclaration mentionne spécifiquement les organes chargés de traiter les problèmes d'intégrité et de faciliter leur résolution.

- **Le Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation (Comité) de la Fédération internationale est un organe statutaire**, créé pour aider les organes de la Fédération internationale à prendre les mesures appropriées en vue de remédier à toute infraction potentielle à l'intégrité par une Société nationale ou par un organe de la Fédération internationale, et de contribuer au règlement des différends dont il est saisi. Au cours des deux dernières années, le Comité a mis l'accent sur deux types d'activités : **1) la sensibilisation sur les questions liées à l'intégrité ; et 2) le traitement des allégations d'infraction à l'intégrité**. En ce qui concerne le premier type d'activités, le **tableau de bord du Comité** a été utilisé pour bâtir une culture de la redevabilité et de la transparence au sein du réseau de la Fédération internationale et pour assurer le suivi de la santé organisationnelle de la Fédération internationale et de ses membres afin de déterminer dans quel domaine le Secrétariat doit apporter son soutien en priorité. Le Comité prend régulièrement contact avec les Sociétés nationales pour les informer de leur situation par rapport aux huit critères du tableau de bord. En ce qui concerne le second type d'activités, le Comité traite actuellement dix allégations d'infraction à l'intégrité. Au cours de la période considérée, il a clos un cas d'infraction à l'intégrité.
- **Le Bureau de l'audit interne et des enquêtes (Bureau) de la Fédération internationale est un organe d'enquête et de garantie indépendant et objectif** qui apporte une valeur ajoutée et contribue à améliorer le fonctionnement de la Fédération internationale et de ses membres. Il aide l'organisation à atteindre ses objectifs en suivant une approche disciplinée et systématique pour évaluer et améliorer l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des processus de contrôle. Pour s'assurer que le Bureau remplisse ses obligations, la Fédération internationale a adopté les normes internationales de l'Institut mondial des vérificateurs internes pour ses activités d'audit, et la Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité et les normes de l'Association des examinateurs de fraude agréés pour ses activités d'enquête sur les cas de fraude ainsi que de harcèlement, d'exploitation et d'abus sexuels. Ces normes définissent les bonnes pratiques en matière d'audit interne et d'enquêtes au niveau mondial.

En 2020, le Bureau a reçu 134 plaintes, ce qui représente une légère augmentation de 4 % par rapport à 2019. La typologie des plaintes reçues en 2020 est restée cohérente avec celle des années précédentes, les cas de fraude et de corruption constituant la majorité des allégations, suivis par les ressources humaines et les cas d'exploitation et d'abus sexuels, et les cas de harcèlement (y compris sexuel). Sept allégations ont été corroborées en 2020 ; toutes ont donné lieu à des mesures internes. Face à l'augmentation de sa charge de travail, le Bureau a renforcé sa capacité d'enquête et dispose désormais d'enquêteurs dans chaque région. Il publie chaque année un rapport sur ses activités, comme le prévoit la Déclaration.

- **Le Bureau mondial de la conformité du CICR** est devenu en septembre 2020 le **Bureau de l'éthique, de la gestion des risques et de la conformité**, conformément à la stratégie institutionnelle du CICR pour passer à un système de garantie intégré. Le Bureau de l'éthique, de la gestion des risques et de la conformité continue de contribuer à la mise en place d'une approche coordonnée, structurée et systématique de la gestion des risques, des contrôles internes, des enquêtes et de l'éthique comportementale, qui s'applique au CICR, à son personnel et aux personnes touchées par des conflits armés et d'autres situations de violence. La capacité du CICR de gérer les allégations de comportements répréhensibles a été considérablement renforcée au cours des deux dernières années avec l'établissement de deux bureaux d'enquête régionaux (à Amman, en Jordanie, et à Nairobi, au Kenya). Ces bureaux d'enquête ont été mis en place afin de soutenir les délégations en Afrique ainsi qu'au Proche et au Moyen-Orient, et ainsi de pouvoir apporter une réponse plus rapide aux signalements de comportements répréhensibles dans ces régions, tout en maintenant un enregistrement et une gestion centralisés des cas. Le Bureau de l'éthique, de la gestion des risques et de la conformité **travaille en**

collaboration avec le Bureau de l'audit interne et des enquêtes de la Fédération internationale et les Sociétés nationales, le cas échéant, à la gestion des allégations de comportements répréhensibles dans le cadre d'activités menées en partenariat avec une Société nationale.

4) MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Le Groupe de travail en charge du suivi de la Déclaration poursuivra ses travaux liés aux différentes activités et aux différents axes de travail prioritaires dans son plan. En outre, il poursuivra ses efforts pour assurer le suivi des progrès accomplis par les composantes du Mouvement au regard des engagements pris dans la Déclaration et fera rapport au prochain Conseil des Délégués. Enfin, il réfléchira aux moyens d'aborder ce thème et de présenter les progrès accomplis par le Mouvement à la XXXIV^e Conférence internationale en 2023.

Conclusion et recommandations

Le présent rapport montre que, malgré les conséquences mondiales de la pandémie de Covid-19, les composantes du Mouvement ont réalisé des progrès satisfaisants dans les différents domaines de la Déclaration sur l'intégrité. Toutefois, il souligne que des défis subsistent et fait ressortir une série de domaines dans lesquels les progrès pourraient être intensifiés à l'avenir.

Le Groupe de travail en charge du suivi de la Déclaration continuera de faciliter et de soutenir les progrès dans certains de ces domaines, tels que définis dans son plan de travail. Les progrès mentionnés dans le rapport encouragent le Groupe de travail à poursuivre ses travaux dans les différents domaines identifiés dans son plan, à savoir : mettre en place une bibliothèque/plateforme de ressources consolidée regroupant les politiques, les orientations et les pratiques relatives à l'intégrité au sein du Mouvement ; faciliter les échanges et le dialogue sur les sujets liés à l'intégrité ; et étudier les moyens d'harmoniser les processus d'évaluation des risques / de vérification approfondie des partenariats.

Les efforts déployés par chaque composante du Mouvement pour renforcer la collecte et le suivi des données aux fins de rendre compte des progrès accomplis et pour partager les résultats à différents niveaux, lesquels alimenteront le rapport intérimaire au Conseil des Délégués de 2023 et les contributions à la XXXIV^e Conférence internationale, sont salués et encouragés.

Enfin, le présent rapport souligne l'importance pour les composantes du Mouvement de continuer d'investir tant individuellement que collectivement dans le renforcement de l'intégrité et des comportements éthiques au sein du Mouvement.